

Règlement « Bois Noirs Oxygène »

1. Mesures spéciales COVID-19 :
 - Chaque participant doit disposer de son équipement complet individuel (casque, gants, gourde, textiles, etc.)
 - Chaque participant s'engage dans la mesure du possible à ne pas se regrouper sur le parcours, au retrait des dossards ou à l'arrivée et à respecter une distance avec tous les autres participants d'1m à l'arrêt avec un masque et de 2m sur son VTT.
 - Chaque participant souhaitant utiliser les navettes devra porter un masque et utiliser le gel hydro alcoolique avant de s'installer à bord
 - L'organisation pourra vous donner un masque si vous n'en avez pas, chaque participant devra le porter avant le départ, sur le télésiège et lors des éventuels rassemblements sur le tracé ou au pied de la remontée mécanique
 - Chaque participant s'engage à relever sa température avant le départ et à ne pas participer à la randonnée VTT en cas de fièvre
2. L'inscription à la randonnée implique de fait l'acceptation du présent règlement.
3. La randonnée « Bois Noirs Oxygène » est ouverte à tous, licenciés ou non.
4. Chaque participant doit se conformer au code de la route et aux arrêtés municipaux.
5. Le port du casque est obligatoire.
6. Chaque participant doit être couvert par une assurance individuelle couvrant la pratique du VTT ainsi qu'une assurance responsabilité civile.
7. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
8. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte participant.
9. Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur le parcours.
10. Tout abandon doit être signalé. Vous vous engagez à pointer à l'arrivée
11. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations.
12. Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure (problème familiale ou de santé) sur présentation d'un justificatif.
13. L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, sans préavis.
14. En cas d'accident corporel vous faites le 18 ou le 112.
15. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique du participant.
16. Les incidents matériels relèvent de votre compétence Vous pouvez toutefois téléphoner au demander aide ou assistance dans la mesure de nos moyens.
17. Je reconnais accepter l'utilisation de mon image à des fins promotionnelles.
18. J'accepte que mes coordonnées soient utilisées par l'Espace VTT du Massif des Bois Noirs.